



**CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 9 JUIN 2026**

Nombre de membres composant le Conseil 35  
Nombre de membres présents à la séance 32  
Nombre de membres représentés 3  
Nombre de membres non représentés 0

Le mardi 09 juin 2026 à 20h00 les membres composant le conseil municipal de la commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du conseil municipal.

**ETAIENT PRÉSENTS :**

Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Chantal DURAND, Madame Michèle DELOMEL, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Lionel GAUTIER, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Urbain OKOU, Madame Pascale RUIMY, Monsieur François BLOIS, Madame Suzanne LECROART, Monsieur Jérôme DUPUY, Monsieur Axel HAVERBEKE, Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI, Monsieur Bernard DUVERT, Madame Carmen PEREZ, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Vincent JARDIN, Monsieur Tony RENUCCI, Madame Agnès ASTEGIANI, Monsieur Alexis LECLERC-DALMET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Madame Saliha PONTVIANNE donne procuration à Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Kourrea TRAORE donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Madame Carmen PEREZ

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Monsieur Maxime OUANOUNOU

**PRÉSIDENT DE SÉANCE :** Monsieur Francis SELLAM

**DELIBERATION N° 37**

**VŒU RELATIF AU MAINTIEN DE LA PÉNICHE LAPIN VERT SUR LA COMMUNE DE JOINVILLE  
LE PONT**

**PREAMBULE - Madame Carmen PEREZ, Conseillère municipale**

Mes chers collègues,

La Péniche Lapin Vert constitue depuis plus de dix ans un lieu culturel indépendant implanté à Joinville-le-Pont, proposant une programmation régulière de spectacles, concerts, scènes ouvertes, jam sessions, rencontres artistiques et, plus récemment, une radio locale réalisée pour et avec les habitants.

Ce lieu, conforme aux normes de sécurité nécessaires à l'accueil du public, développe une activité culturelle effective et continue, portée par une association culturelle loi 1901 à but non lucratif,

déclarée et engagée.

Cette activité contribue à la vitalité culturelle de la commune, à la rencontre entre artistes et habitants ainsi qu'à l'animation du territoire au bord de l'eau.

Afin de permettre au restaurant La Tajine d'Or de construire une barge à l'emplacement où stationne actuellement la Péniche Lapin Vert, la précédente municipalité indiquait, lors du conseil municipal de juin 2025 : « *La Péniche Lapin Vert devrait accepter une proposition intermédiaire avec une commune à proximité, en vue de revenir. Nous travaillerons le retour [...]. OK, on perd un an, deux ans mais la Péniche Lapin Vert exerce ailleurs sur une commune prête à les accueillir et on travaille le retour ensemble* », laissant ainsi entendre qu'un retour de la Péniche Lapin Vert à l'horizon 2026, et au plus tard 2027, était envisagé.

Il avait également été évoqué que la ville de Noisy-le-Grand était alors prête à accueillir la Péniche Lapin Vert.

Une année s'est écoulée depuis et, notamment en raison du changement de municipalité à Noisy-le-Grand, les perspectives d'installation dans cette commune s'inscrivent désormais dans un calendrier incertain et, en tout état de cause, se trouvent différées d'au moins une année supplémentaire, ce qui reporte un éventuel déplacement de la Péniche Lapin Vert à 2027.

Aujourd'hui, la Péniche Lapin Vert ne stationne pas à cet emplacement dans l'illégalité, dans la mesure où elle demeure dans l'attente d'une solution de relocalisation et continue, par ailleurs, à s'acquitter auprès de Voies navigables de France d'une redevance mensuelle.

La Péniche Lapin Vert n'a aujourd'hui plus aucune dette envers Voies navigables de France, cette dernière ayant reconsidéré sa position et annulé les pénalités qui lui étaient appliquées. Cette décision témoigne de la volonté de Voies navigables de France de ne pas mettre en difficulté la Péniche Lapin Vert mais, au contraire, de lui permettre de poursuivre son activité sur la Marne.

Toujours lors de ce même conseil municipal de juin 2025, la précédente municipalité indiquait également : « *... à la limite de Champigny-Joinville, près du musée, par là, il y a un truc à faire, parce qu'il y a un parking.* ».

La Péniche Lapin Vert s'est déclarée totalement ouverte à cette possibilité.

Les derniers échanges entre la Péniche Lapin Vert et Voies navigables de France font ressortir que cet établissement n'est pas défavorable à l'ouverture d'une nouvelle réflexion sur le maintien de la Péniche Lapin Vert sur la commune de Joinville-le-Pont et pourrait initier une procédure simplifiée en ce sens si la nouvelle municipalité en exprimait le souhait.

Au vu de cette situation nouvelle, l'émission par la municipalité d'un avis favorable au maintien du Lapin Vert sur la commune de Joinville-le-Pont permettrait de débloquer la situation et de favoriser la recherche d'un emplacement pérenne où ce lieu culturel pourrait développer son activité en toute sérénité.

La nouvelle municipalité a déclaré, par la voix de son maire, qu'elle serait à l'écoute des Joinvillaises et des Joinvillais et qu'elle était convaincue de l'importance de l'attention à porter à leur cadre de vie.

Le choix et la diversité des lieux culturels présents dans une ville participent activement à la qualité du cadre de vie offert à ses habitants.

Dès l'annonce de l'éviction de la Péniche Lapin Vert de son emplacement sur notre commune, une pétition a été mise en ligne. Celle-ci a recueilli 2 256 signatures auxquelles se sont ajoutées près de 1 000 signatures sur support papier entre juin et octobre 2025, date à laquelle la pétition a été mise en veille. Ces plus de 3 000 signataires témoignent ainsi du souhait de nombreuses Joinvillaises et de nombreux Joinvillais de conserver ce lieu culturel unique sur le territoire communal.

Ainsi, sur proposition de Carmen Pérez et des élus du groupe Union pour Joinville-le-Pont, Tony Renucci, Vincent Jardin, Sandrine Paris-Pescarou, Areski Oudjebour, Christelle Fortin et Bernard Duvert, il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis favorable, sous la forme d'une lettre de recommandation adressée à la Péniche Lapin Vert, afin de permettre à Voies navigables de France d'étudier avec celle-ci le choix d'un nouvel emplacement sur la commune de Joinville-le-Pont, notamment à proximité du futur musée.

## LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré par :

Pour	9	Monsieur Bernard DUVERT (l'union pour Joinville-le-pont), Madame Carmen PEREZ (l'union pour Joinville-le-pont), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (l'union pour Joinville-le-pont), Monsieur Areski OUDJEBOUR (l'union pour Joinville-le-pont), Madame Christelle FORTIN (l'union pour Joinville-le-pont), Monsieur Vincent JARDIN (l'union pour Joinville-le-pont), Monsieur Tony RENUCCI (l'union pour Joinville-le-pont), Madame Agnès ASTEGIANI (), Monsieur Alexis LECLERC-DALMET ()
Contre	26	Monsieur Francis SELLAM (ensemble pour Joinville), Monsieur Jérôme TAGNON (ensemble pour Joinville), Madame Stéphanie BRANCO (ensemble pour Joinville), Monsieur Olivier LAVIGNE (ensemble pour Joinville), Madame Chantal ALLAIN (ensemble pour Joinville), Monsieur Maxime OUANOUNOU (ensemble pour Joinville), Madame Liliane REUSCHLEIN (ensemble pour Joinville), Monsieur Frédéric GOMES (ensemble pour Joinville), Madame Corinne FIORENTINO (ensemble pour Joinville), Monsieur Brahim BAHMAD (ensemble pour Joinville), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (ensemble pour Joinville), Madame Chantal DURAND (ensemble pour Joinville), Madame Michèle DELOMEL (ensemble pour Joinville), Monsieur Stephan SILVESTRE (ensemble pour Joinville), Monsieur Lionel GAUTIER (ensemble pour Joinville), Madame Hélène DECOTIGNIE (ensemble pour Joinville), Madame Virginie TOLLARD (ensemble pour Joinville), Monsieur Urbain OKOU (ensemble pour Joinville), Madame Pascale RUIMY (ensemble pour Joinville), Madame Saliha PONTVIANNE (ensemble pour Joinville), Monsieur François BLOIS (ensemble pour Joinville), Madame Suzanne LECROART (ensemble pour Joinville), Monsieur Jérôme DUPUY (ensemble pour Joinville), Madame Kourrea TRAORE (ensemble pour Joinville), Monsieur Axel HAVERBEKE (ensemble pour Joinville), Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI (ensemble pour Joinville)

**Article unique** : Le vœu présenté par Carmen Pérez et les élus du groupe Union pour Joinville-le-Pont visant à ce que la commune de Joinville-le-Pont adresse à Voies navigables de France un avis favorable, sous la forme d'une lettre de recommandation, afin de permettre l'étude d'un nouvel emplacement pour la Péniche Lapin Vert sur le territoire communal, notamment à proximité du futur musée, et de favoriser le maintien durable de ses activités culturelles à Joinville-le-Pont, est rejeté.

Le Maire - Monsieur Francis SELLAM

Le secrétaire de séance – Monsieur Maxime  
OUANOUNOU



Je soussigné, Monsieur Maxime OUANOUNOU, 5<sup>ème</sup> adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le: 12 JUIN 2026

Télétransmise au contrôle de légalité le 12 JUIN 2026 A Joinville-le-Pont le

